

Convocation du 04 juin 2025, affichée le 04 juin 2025.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Céline JOUIN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Martine PAYAN, Valérie BRASSEUR, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG

Valérie BRASSEUR est élue secrétaire de séance.

01 - Bâtiment communal situé 325 rue de Saint Loup - Raccordement électrique

Le conseil décide le raccordement au Réseau Public de Distribution Basse Tension du local et choisit l'offre de l'entreprise ENEDIS dont le montant s'élève à la somme de 12 364,56 € TTC.

02 - Bâtiment communal situé 325 rue de Saint Loup - Travaux d'étanchéité

Le conseil décide les travaux d'étanchéité du local et choisit l'offre de l'entreprise VEYRUNES ERIC dont le montant s'élève à la somme de 9 882,64 € TTC.

03 - Achat d'un véhicule - Demande d'un fonds de concours à Alès Agglomération

Étant donné l'état de vétusté du véhicule actuel C15, le conseil décide l'achat d'un nouveau véhicule affecté au service technique. Étant donné que Alès Agglomération aide financièrement les communes avec un fonds de concours dans le cadre de la valorisation des déchets et que ce véhicule est entre autre affecté au transport de divers déchets (encombrants et cartons), le conseil sollicite l'aide financière de Alès Agglomération (50%).

04 - Achat d'un véhicule – Choix du modèle

Le conseil décide l'achat du véhicule neuf suivant :

Modèle KANGOO VAN FOURGON FG L1 ADVANCE TCE 100 - 24.

Entreprise : RENAULT ALES

Montant TTC : 20 312,56 €

05 - Projet Maison Régordane - Réhabilitation du bâtiment communal en deux logements

Plan de financement actualisé

Le taux de l'aide financière de l'État, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2025) accordé est égal à 29,8 % (demandé 40 %).

06 - Projet Maison Régordane - Réhabilitation du bâtiment communal en deux logements

Choix du Maître d'Oeuvre

Le conseil décide de choisir le Maître d'Oeuvre suivant : CARBONI ARCHITECTURE

Taux de 10,10 % (Mission de base 9,00 % + Mission complémentaire 1,10 %).

07 - Emprunt

Une demande de prêt a été faite auprès de la BANQUE DES TERRITOIRES de la CAISSE DES DÉPÔTS. Le maire tiendra le conseil informé des suites apportées à ce dossier.

08 – Décision budgétaire modificative

Vu avec le Conseiller Décideurs Locaux de la DDFIP du Gard, concernant les travaux du presbytère terminés (30 186,24 €) et la prévision au budget des provisions (1 400,00 €), le conseil décide les mouvements de crédits suivants :

DF 615231	Entretien et réparations sur voiries :	- 1 400,00 €
DF 681	Dotation aux provisions :	+ 1 400,00 €
DI 2132	Constructions bâtiments privés :	+ 30 200,00 €
RI 203	Frais d'étude :	+ 30 200,00 €

09 - Projet de construction chaufferie biomasse près de la mairie

Travaux envisagés : Substitution des chaudières à gaz qui alimentent actuellement les 2 bâtiments mairie et logements communaux rue Régordane par la construction d'une chaufferie automatisée biomasse. La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Gard Mission Chaleur Renouvelable accompagne la commune depuis mai 2022.

Coût prévisionnel estimé du projet (dossier de demande de subvention) : 116 082,40 € HT

Aide apportée par l'ADEME, subvention d'un montant maximum de 20 029,80 € (17,25 %)

Aide financière de la Région demandée

Concernant les travaux, le conseil décide de choisir :

- l'offre suivante pour les travaux de maçonnerie :
Entreprise SOUBRAS DAVID
dont le montant s'élève à la somme de 39 075,36 € TTC
- l'offre suivante pour les travaux de chaufferie :
Entreprise FRAILE DAVID
dont le montant s'élève à la somme de 105 634,32 € TTC

10 - Demande de subvention de l'association Ceven Gambit - 2025

Le conseil municipal décide la subvention suivante :

Montant de la subvention : 200,00 € à l'association Ceven Gambit (Jeu d'échec, siège social Concoules)

11 - Demande de subvention de l'association Les Libellules - 2025

Le conseil municipal décide de ne pas accorder de subvention à l'association Les Libellules (ex Les Papillons, siège social EHPAD Villefort), vu l'absence de Concoulois(e) à l'EHPAD.

12 - Modification du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel RIFSEEP

Le conseil décide d'actualiser le RIFSEEP en intégrant le grade de rédacteur au dispositif.

13 – Document d'urbanisme

Le maire propose au conseil municipal de mener une réflexion sur l'opportunité de doter la commune d'un document d'urbanisme : Carte Communale, Plan Local d'Urbanisme, etc... Le conseil est d'accord.

Le Maire, M. Jean-Marie MALAVAL

